

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 55 (1951)

Artikel: Les prix littéraires de l'Emulation

Autor: Ribeaud, Alfred

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Prix littéraires de l'Emulation

PAR ALFRED RIBEAUD

M. le Dr Alfred Ribeaud, vice-président de la Société jurassienne d'Emulation et président de la commission littéraire, a présenté le rapport suivant à l'assemblée générale du 22 septembre 1951, à Bienne:

Des tendances diverses se sont fréquemment manifestées au sujet du Prix littéraire de la Société jurassienne d'Emulation.

D'une part, de nombreux membres de notre association estiment que celle-ci se doit de couronner un ouvrage de valeur écrit par un Jurassien, ou de mettre en relief un livre qui fait honneur au Jura. Ils ont demandé la création d'un prix destiné à récompenser un écrivain jurassien, ou même l'auteur, non jurassien, d'une œuvre ayant trait à notre petit pays.

Tout aussi nombreux, d'autre part, sont ceux qui pensent qu'il est bon de poursuivre le but originaire de notre Prix jurassien — but qui fut celui du promoteur de l'institution, M. le professeur Bessire, — à savoir: encourager des jeunes gens à s'essayer dans l'art des lettres.

A plusieurs reprises, votre comité central a délibéré sur cette question. Il a chargé la commission littéraire de concilier ces opinions contraires. La solution finalement adoptée est l'alternance du grand prix réservé à un écrivain, et d'un Prix des jeunes, qui permet d'accorder des récompenses aux auteurs de manuscrits soumis à notre jury.

C'est ainsi que la Société jurassienne d'Emulation a décidé de décerner, en 1951, un prix de mille francs, pour une œuvre publiée en librairie, et d'organiser un Prix des jeunes dont le résultat sera proclamé en 1952.

La commission littéraire s'est réunie à Delémont le 1er février pour établir le plan du concours destiné à honorer l'auteur d'un ouvrage édité de 1947 à 1950. Le règlement élaboré a reçu la pleine adhésion du bureau directeur.

Devaient être prises en considération pour l'attribution du prix:

1. Les œuvres d'écrivains d'origine jurassienne ou d'écrivains habitant ou ayant habité, durant un an au moins, le Jura bernois ou le Seeland;

2. Les œuvres jugées, par le jury, d'inspiration jurassienne, — cette expression devant être prise dans le sens: ayant trait au Jura bernois.

Quant aux œuvres elles-mêmes, le concours était ouvert aux romans, — nouvelles ou recueils de nouvelles, — poèmes ou recueils de poèmes, — pièces de théâtre, — essais, — études littéraires ou historiques, — thèses présentant une valeur littéraire.

Il avait été décidé que le jury serait formé des membres de la commission, MM. Ch. Beuchat, de Porrentruy, Ernest Erismann, de Delémont, Jules-J. Rochat, de Biennie, Roland Stähli, de Tramelan, et moi-même, en collaboration avec des écrivains et critiques littéraires de la Suisse romande. Nous nous sommes adjoint M. Henri de Ziegler, président de la Société des écrivains suisses, M. Martinet, homme de lettres à Genève — que j'ai le plaisir de saluer parmi nous —, et M. Simond, professeur à l'université de Lausanne. Malgré notre insistance, M. le professeur Simond a renoncé à nous apporter son concours. Il m'écrivait le 4 mai: «J'aimerais pouvoir accéder à votre vœu. Mais je sais par expérience le temps et le travail qu'exige ce genre de fonction. Mes obligations actuelles — mon enseignement surtout, qui est très chargé — m'interdisent absolument, et cela contre mon gré, d'accepter votre offre.» Notre commission a donc dû s'en tenir à la collaboration de MM. de Ziegler et Martinet, lesquels ont été d'un dévouement, d'une compréhension et d'une amabilité qui méritent notre profonde reconnaissance. Je leur adresse publiquement nos chaleureux remerciements, en même temps que je dis un merci très cordial à mes collègues de la commission, dont la tâche fut loin d'être aisée.

Avant d'y arriver, j'ajouterai que le règlement du concours spécifiait encore:

Le prix sera attribué à la majorité des voix. Il ne pourra être partagé entre deux ou plusieurs auteurs. Le lauréat recevra une somme de mille francs. Les candidats étaient priés, par une publication dans la presse, de m'envoyer le ou les ouvrages présentés, en double exemplaires, jusqu'au 15 mars.

Le plan du Prix littéraire 1951 prévoyait que la proclamation du lauréat devait avoir lieu à l'assemblée générale de la Société d'Emulation. Ce jour est arrivé.

Voici, dans l'ordre de leur réception, les ouvrages présentés:

Henri Voëlin, *Les Voix du silence*, roman;

Fernand Citherlet, *La Berceuse de Malnuit*, drame;

Gilbert Beley, *L'Audience est ouverte*;

Pierre-Olivier Walzer, *Paul-Jean Toulet*;

Lucien Marsaux: *Le Chant du cygne noir*, roman;
— *Le Bois de pins*, nouvelles;
— *Remarques sur les arts du feu*;
J.-R. Fichter, *Nord-Sud*, poèmes;
Jean-Louis Rebetez, *Confidences d'un seul*;
— *Et ils sont encore comme des dieux*;
Marguerite-Yerta Méléra, *Le Val aux sept villages*, roman;
— *L'Education des petits*;
— *Quand la Suisse pacifique s'entraîne à la guerre*;
— *Le Capuchon rouge*, pièce radiophonique;
Joseph Beuret-Frantz, *Sous les vieux toits*;
Henri Jaminon, *Sourires des Franches-Montagnes*;
— *Muriaux*, nouvelle;
Carlo Jeanrenaud, quatre contes et nouvelles;
Paul Bessire, *Les Franches-Montagnes sous l'occupation suédoise et les événements de 1637—38 dans l'Evêché de Bâle*.

Parmi les travaux que nous avons reçus, il s'est trouvé des articles de journaux, des reportages, des pages dactylographiées, des contes parus dans la presse. Il était évident que nous devions envisager l'attribution du prix à l'auteur d'un ouvrage de plus d'envergure, — d'un livre mis en librairie.

Mais, ici encore, la tâche du jury n'était pas facile; car il est fort épineux de classer des œuvres de genre très différent.

Assez rapidement néanmoins, les échanges de vues entre les membres du jury se sont limités à quelques ouvrages: deux ou trois bons ou très bons romans, une étude littéraire remarquable, une excellente évocation folklorique.

Il fallait choisir.

Les membres du jury ont peut-être songé à une décision récente du conseil de surveillance de la Fondation Schiller, en un cas qui l'avait mis dans une identique perplexité. Le dernier rapport annuel de cette fondation s'exprime ainsi: «Pourront mériter un prix toutes les œuvres démontrant des qualités de forme originales, y compris les œuvres de critique et d'autres ouvrages de l'esprit. Cependant le premier rang doit revenir à l'œuvre d'imagination pure.»

Notre jury, dans sa quasi-unanimité, a admis la prééminence de la littérature d'imagination. Il a décidé d'honorer *un créateur* et a attribué le prix de mille francs à M. Lucien Marsaux, homme de lettres à Neuchâtel, pour son roman *Le Chant du cygne noir* et l'ensemble de son œuvre.

Lucien Marsaux (à l'état civil: Marcel Hofer) est né en mars 1896 à Corgémont. Il a commencé à écrire très tôt, bien avant sa

quinzième année, peu après son entrée à l'école secondaire —, en usant déjà d'un pseudonyme. Devenu élève du gymnase de La Chaux-de-Fonds, il envoya, pendant la guerre de 1914 à 1918, une poésie au journal *Le National suisse*, qui la publia. Inscrit dès l'automne 1915 à l'Université de Neuchâtel comme étudiant en droit, il écrivit dans la revue de Belles-Lettres et dans d'autre revues telles que *Le Carmel ou la Bibliothèque universelle*, toujours sous des pseudonymes. Licencié en droit en juillet 1918, ayant obtenu son brevet d'avocat en 1920, il partit pour Paris, où il se proposait de préparer une thèse de doctorat sur la notion de l'Etat. «Au lieu des cours de l'Ecole de droit, écrit-il, je suivis les manifestations littéraires, composai un recueil de poèmes (qui parut en 1921 chez Figuières, et sous mon nom), écrivis une pièce de théâtre, *Les Noces*, qui ne fut pas représentée et, finalement, donna naissance à un roman et à une autre pièce de théâtre, *Marie-Madeleine*, qui, lors du centenaire de la Société de Belles-Lettres, devait être donnée à Neuchâtel, mais ne le fut pas.»

Il écrit, à Paris, en 1921, un drame tiré de l'histoire mérovingienne; part pour Vienne en 1922, où surgit son *Cyclone*. Le voici au barreau de Neuchâtel, puis, en 1924, la littérature le reprend, de nouveau à Paris: *Le Carnaval des vendanges*, *Les Prodigues* (en 1930), *L'Enfance perdue et retrouvée*, *La Vie et la mort de Charles le Téméraire* (en 1931), *Le Cantique des chérubins*, *l'Histoire d'une jeune femme* (en 1932), *Le Cheval blanc* (en 1933).

Rentré en Suisse en 1934, Marsaux publie *La légende du Tambenloch* en 1936, ainsi qu'un recueil de contes, *Le Renouveau*; en 1937, le roman: *Un homme à travers le monde*. Je cite encore: *La Nuit rouge de Zurich*, en 1942, *Notre-Dame de la Vigne* en 1945, *Le Troisième dimanche de Carême* en 1946, *Le Chant du cygne noir* en 1947, *Bienna, ville d'Occident* en 1948; en 1949, *Les Arts du feu*; en 1950, *Le Bois de pins*, et, récemment, *Les Bailliages du sud*.

Lucien Marsaux est un des meilleurs écrivains, sinon le meilleur, de la Suisse française, et son œuvre puissante fait le plus grand honneur au Jura, qui lui doit bien l'hommage d'aujourd'hui.

Avant de remettre le prix à Lucien Marsaux, je signale que notre second concours, dit *Prix des jeunes*, vient d'être lancé par publication dans les journaux jurassiens et la presse romande, et par affichage aux universités suisses et à l'Ecole polytechnique fédérale.